

Saran, le 22 octobre 2018

NOTE D'INFORMATION
à l'attention des familles et des visiteurs

Objet : Nouvelle organisation des parloirs et des UVF

Dans l'objectif d'une simplification de l'organisation des parloirs sur le Centre pénitentiaire et en prévision de la réouverture du Centre de détention,

à compter du **lundi 19 novembre 2018**, les parloirs du Centre Pénitentiaire d'Orléans-Saran seront assurés du **mardi au samedi**.

Ainsi, à **partir du lundi 19 novembre 2018**, les parloirs seront organisés de la manière suivante :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
	PARLOIRS tous secteurs prévenus/ condamnés	PARLOIRS tous secteurs prévenus/ condamnés	PARLOIRS tous secteurs prévenus/ condamnés	PARLOIRS tous secteurs prévenus/ condamnés	PARLOIRS CD QA MAF SMPR QI	

Le premier créneau de l'après-midi, à 13h30, sera à nouveau disponible, du **mardi au samedi**.

A compter du samedi 15 décembre 2018, le créneau parloir du samedi sera réservé prioritairement aux personnes détenues du Centre de Détention. Les personnes détenues hébergées à la Maison d'Arrêt Femmes, au Quartier arrivant, au Quartier d'isolement et au SMPR conservent ce créneau.

Pour toutes les autres personnes détenues des Maisons d'Arrêt Hommes, il existe la possibilité de demander un parloir le samedi, à titre exceptionnel, sous réserve de disponibilité et sur autorisation de la direction, sur présentation d'un justificatif de travail démontrant l'impossibilité des visites en semaine.

(La demande devra être réalisée par les personnes détenues un mois avant la date de parloir demandée, auprès du chef de détention, avec transmission du justificatif. La personne détenue sera informée de l'octroi ou du refus par l'établissement).

La procédure de demande de parloir prolongé reste inchangée.

(La demande devra être réalisée par les personnes détenues un mois avant la date de parloir demandée, auprès du chef de détention, la personne détenue sera informée de l'octroi ou du refus par l'établissement).

De plus, tous les parloirs dureront désormais **45 minutes**. Cette durée s'applique à toutes les personnes détenues, condamnées et prévenues.

Les personnes condamnées pourront bénéficier jusqu'à 2 créneaux de parloirs par semaine, les personnes prévenues de 3 créneaux par semaine.

Il n'y aura plus de créneaux réservés aux condamnés ou aux prévenus, les réservations pourront se faire par téléphone ou à la borne sur tous les créneaux de la semaine indifféremment (avec les réserves mentionnées pour le samedi).

Nouvelle organisation des tours au parloir famille

Vous devez vous présenter au niveau de l'accueil famille (AFA) 45 minutes avant l'heure du parloir (hormis pour le 1er tour du parloir du matin: 30 mn avant) afin que les modalités de contrôles puissent être effectuées.

	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Heure de présentation à l'AFA	8h	8h	8h	8h	8h
<u>Parloirs</u>	8h30-9h15	8h30-9h15	8h30-9h15	8h30-9h15	8h30-9h15
Heure de présentation à l'AFA	8h50	8h50	8h50	8h50	8h50
<u>Parloirs</u>	9h35-10h20	9h35-10h20	9h35-10h20	9h35-10h20	9h35-10h20
Heure de présentation à l'AFA	9h55	9h55	9h55	9h55	9h55
<u>Parloirs</u>	10h40-11h25	10h40-11h25	10h40-11h25	10h40-11h25	10h40-11h25
Heure de présentation à l'AFA	12h45	12h45	12h45	12h45	12h45
<u>Parloirs</u>	13h30-14h15	13h30-14h15	13h30-14h15	13h30-14h15	13h30-14h15
Heure de présentation à l'AFA	14h00	14h00	14h00	14h00	14h00
<u>Parloirs</u>	14h45-15h30	14h45-15h30	14h45-15h30	14h45-15h30	14h45-15h30
Heure de présentation à l'AFA	15h15	15h15	15h15	15h15	15h15
<u>Parloirs</u>	16h00-16h45	16h00-16h45	16h00-16h45	16h00-16h45	16h00-16h45

Les Unités de Vie Familiale:

A compter du lundi 19 novembre, les parloirs UVF seront à nouveaux disponibles pour des entrées **le jeudi**.

En revanche, il n'y aura pas d'entrée **UVF le dimanche et le lundi**. Les sorties d'UVF restent possibles ces jour-là.

D. BOILLÉE

Cheffe d'établissement

R.D. 702 Les Montaubans - 4024 Ancienne route de Chartres - BP 40215 - 45770 SARAN

S. ALAVINIA
Directrice adjointe
CP Orléans Saran